

Négociation 2010

Les demandes patronales : rien pour aider le réseau de l'éducation

La négociation entre la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) en vue d'en arriver à une entente sur les matières sectorielles est bien entamée depuis le 13 janvier 2010. Au préalable, la FSE avait fait connaître ses demandes le 29 octobre 2009. Le comité patronal a, quant à lui, déposé les siennes le 9 décembre suivant.

Comme par le passé, les demandes des parties négociantes sont portées par deux visions opposées de l'enseignement et des problèmes qui affligent nos écoles et nos centres. Elles annoncent une négociation ardue dont l'issue déterminera, en plus de l'avenir éducatif de milliers d'élèves, la direction que prendront les conditions d'exercice de notre profession : une grande amélioration des conditions d'exercice et d'apprentissage, comme le veut la FSE, ou une augmentation des droits de gérance, élément majeur des demandes patronales.

Les demandes de la FSE¹

Nos demandes visent à corriger les problèmes les plus criants vécus dans les écoles et les centres. Elles sont axées autour de trois cibles principales et touchent les trois secteurs de l'enseignement (formation générale des jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) :

1. Les difficultés liées à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ;
2. Les règles de formation des groupes d'élèves ;
3. La précarité.

Les demandes patronales

Les demandes de la partie patronale se situent en prolongement de ses orientations de 2004. Elles ont pour objectifs « une plus grande souplesse » dans l'organisation du travail, donc une accentuation de la précarité, et une plus grande efficacité dans la gestion, c'est-à-dire une marge de manœuvre accrue des gestionnaires. Elles sont regroupées sous trois thèmes :

1. Des enseignantes et enseignants engagés dans la réussite des élèves ;
2. Une organisation scolaire au service des élèves et axée sur leur réussite ;
3. Une utilisation responsable des ressources centrée sur les services aux élèves.

¹ Les demandes ont été présentées en détail dans *l'Info-négo*, le bulletin d'information que la FSE consacre à la négociation : www.fse.qc.net.



Nous vous présentons de manière plus détaillée les principales

Les difficultés liées à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Rappel de la demande de la FSE

(pour plus de détails, consultez l'Info-négo, n° 2)

Notre demande comporte cinq volets :

- La composition de la classe : il faut limiter à 10 % d'un groupe la proportion d'élèves HDAA et d'élèves ayant une année ou plus de retard. De plus, il faut limiter à un le nombre d'élèves présentant l'une ou l'autre des difficultés suivantes : troubles graves du comportement, trouble envahissant du développement, troubles relevant de la psychopathologie ou troubles du comportement ;
- Du temps de libération pour accomplir les tâches liées à l'intégration ;
- Davantage de services : il faut plus d'enseignantes et d'enseignants orthopédagogues, plus d'enseignantes et d'enseignants ressources, plus de personnel de soutien et professionnel en aide directe aux élèves ;
- Il faut aussi les ressources suffisantes pour procéder aux évaluations des élèves en difficulté, de même qu'une simplification du processus d'identification et une révision de la définition d'élève en difficulté d'apprentissage ;
- Un meilleur suivi des dossiers des élèves HDAA ;
- De la formation et du matériel adaptés.

La demande patronale

La demande patronale est de nature administrative et, quoiqu'elle prétende vouloir privilégier les services auprès des élèves, elle constitue, selon nous, un véritable déni des difficultés importantes et évidentes liées à l'intégration des élèves HDAA.

Elle veut :

- Simplifier les procédures, mais en évitant l'identification des élèves qui requièrent les services ;
- Réduire les mandats du comité paritaire au niveau de la commission scolaire et du comité au niveau de l'école ; des comités qui ont permis une distribution un peu plus transparente et équitable des services aux élèves ;
- Retirer les ratios en orthopédagogie et pour les enseignantes et enseignants ressources obtenus à l'arraché avant le décret de la dernière négociation ;
- On veut aussi mettre fin à l'application des dispositions sur les élèves HDAA en formation professionnelle pour les remplacer par des mesures particulières.

Les effets néfastes de la demande patronale

- **Aucun correctif ne serait apporté aux lacunes importantes concernant les élèves HDAA ;**
- **Aucune prise en compte de la réalité des élèves à risque, un terme fourre-tout aussi utilisé pour dissimuler des milliers de cas d'élèves en difficulté d'apprentissage sans leur offrir de services ;**
- **Il n'y a aucune proposition pour répondre aux besoins croissants des élèves de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;**
- **En l'absence d'une identification et d'un suivi rigoureux des difficultés des élèves, il y aurait poursuite de l'intégration désordonnée des élèves HDAA en classes ordinaires sans les services suffisants ;**
- **Rien pour améliorer la performance du réseau de l'éducation en matière de persévérance et de réussite des élèves.**

La précarité

Rappel de la demande de la FSE

(pour plus de détails, consultez l'Info-négo, n° 5)

La demande de la FSE veut notamment :

- instaurer des mécanismes pour générer des contrats à temps plein à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes où la précarité touche plus de 70 % des enseignantes et enseignants ;
- améliorer l'accès à un contrat à temps partiel et, ce faisant, réduire les périodes de suppléance occasionnelle, à la leçon ou à taux horaire.

La demande patronale

En conformité avec son objectif de rendre plus flexible l'organisation du travail, la partie patronale :

- propose une série de mesures de nature à précariser toujours plus les conditions d'emploi des enseignantes et enseignants, y compris ceux en disponibilité ;
- réclame de pouvoir se soustraire, en certaines circonstances, au respect des listes de priorité et de rappel ;
- veut réduire davantage le nombre de contrats à temps plein à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Les effets néfastes de la demande patronale

- **Elle précariserait l'emploi dans tous les secteurs, mais surtout dans ceux de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;**
- **Elle rendrait plus arbitraire l'offre de travail aux enseignantes et enseignants à statut précaire ;**
- **Elle rendrait la profession moins attrayante ;**
- **Elle contribuerait à augmenter la désertion professionnelle causée, entre autres choses, par la précarité.**



2 Le texte complet des Propositions patronales en vue du renouvellement de l'entente est disponible sur le site du CPNCF à l'adresse suivante : www.cpn.gouv.qc.ca/cpnct/index.php, sous l'onglet « Dépôts patronaux 2009 ».

demandes de la partie patronale, en comparaison avec les nôtres².

Les règles de formation des groupes d'élèves

Rappel de la demande de la FSE

(pour plus de détails, consultez l'*Info-négo*, n° 3 et 4)

La FSE demande notamment :

- une réduction de la moyenne et du maximum d'élèves par groupe au préscolaire 5 ans ;
- une réduction de 15 % des moyennes et du maximum au primaire, au secondaire, en formation professionnelle ;
- l'établissement d'un maximum à l'éducation des adultes, un secteur dépourvu de normes à cet égard ;
- des règles particulières pour les milieux défavorisés, au primaire (maximum 20 élèves) et au secondaire (une réduction de 20 %) ;
- une modification des critères afin d'augmenter le nombre d'écoles pouvant bénéficier de ces mesures ;
- une réduction des moyennes et du maximum pour les groupes d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- pour ce qui concerne les groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ), la FSE exige un encadrement plus strict requérant la conclusion d'ententes entre les commissions scolaires et les syndicats.

La demande patronale

En cette matière également, la partie patronale n'a pas fait montre d'imagination. On n'y retrouve rien qui n'a pas déjà été annoncé par la ministre avant que ne débute la négociation. Ainsi :

- au primaire, on veut certes une diminution des moyennes et du maximum d'élèves par groupe, tant en milieux défavorisés qu'ailleurs ;
- on ne propose rien au préscolaire 5 ans, ni au secondaire, malgré les importantes promesses électorales à cet effet ;
- on n'offre rien non plus à la formation professionnelle et rien à l'éducation des adultes pour ce qui est de la taille des groupes.

De plus, la partie patronale souhaite des assouplissements :

- pour permettre davantage de motifs de dépassement du maximum d'élèves par classe ;
- dans les motifs permettant la formation des groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ).

Les effets néfastes de la demande patronale

- **Plus de situations de dépassement du maximum d'élèves par groupe ;**
- **Augmentation du nombre de groupes à plus d'une année d'études ;**
- **Toujours aucune limite au nombre d'élèves par groupe à l'éducation des adultes ;**
- **Aucune réduction du nombre d'élèves par groupe au préscolaire 5 ans, au secondaire et en formation professionnelle ;**
- **Une liste des écoles en milieux défavorisés, limitée aux écoles primaires, qui varie annuellement.**

Les autres demandes... et non les moindres !

Rappel de la demande de la FSE

(pour plus de détails, consultez l'*Info-négo*, n° 5)

En dehors de ses trois principales cibles, la FSE réclame notamment :

- Une entrée progressive au préscolaire étalée sur 8 jours ;
- Dans tous les secteurs, la reconnaissance dans la tâche du temps requis pour la participation au conseil d'établissement ;
- Pour les spécialistes du préscolaire et du primaire, la formation d'un groupe de travail pour étudier leurs conditions d'exercice ;
- Une révision des modalités concernant le retrait préventif et le report de vacances pendant le congé de maternité ;
- Une régularisation de la situation des enseignantes et enseignants possédant plus de 20 ans de scolarité et un doctorat de 3^e cycle ;
- L'obtention de la possibilité de contribuer au régime de retraite pour les enseignantes et enseignants en congé sans traitement.

La demande patronale

Le dépôt patronal comporte plus d'une cinquantaine de demandes. Leur mise au jeu consiste à rendre plus flexible l'organisation du travail et à renforcer les droits de gérance. Pour y arriver, la partie patronale propose notamment :

- l'inscription de règles d'interprétation de la convention collective, par exemple en rendant les enseignantes et enseignants **seuls imputables relativement à la persévérance et à la réussite des élèves** ;
- l'inscription dans la convention collective des 12 compétences professionnelles définies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;
- l'ajout du mentorat à la fonction générale des enseignantes et enseignants ;
- la suppression des 5 heures de travail de nature personnelle et leur ajout à la tâche assignée ;
- la révision de l'horaire hebdomadaire de 35 heures (à l'intérieur duquel la tâche de 32 heures doit être effectuée) et de l'horaire quotidien de 8 heures ;
- la modification de l'année et de la semaine de travail à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle pour permettre le travail de fin de semaine et sur toute l'année.

Les effets néfastes de la demande patronale

- **L'inscription de règles d'interprétation de la convention collective donnerait à l'employeur davantage de motifs pour sanctionner les enseignantes et enseignants et fournirait aux arbitres de griefs plus de motifs pour maintenir ces décisions ;**
- **L'ajout de la mention des 12 compétences professionnelles définies par le MELS aurait pour effet de soumettre les enseignantes et enseignants à l'évaluation arbitraire des directions ;**
- **Il y aurait modification de la fonction générale des enseignantes et enseignants pour inclure, notamment, la responsabilité du mentorat ;**
- **Il y aurait un alourdissement de la tâche en plus d'un éclatement de ses paramètres quotidiens, hebdomadaires et annuels, et ce, dans tous les secteurs.**



Conclusion

En dépit du contenu très différent de leur dépôt respectif, la FSE et le CPNCF se sont engagés à négocier de bonne foi en vue d'en arriver à un règlement satisfaisant dans les délais convenus. Pour y arriver, la mobilisation des enseignantes et enseignants est incontournable, d'abord pour rappeler nos demandes avec conviction et détermination, puis pour signifier que celles que la partie patronale a mises au jeu sont inacceptables et n'apporteront aucune solution concrète aux problèmes vécus au quotidien dans les écoles et les centres.

« Se donner les moyens de réussir »

Le gouvernement doit répondre aux besoins en éducation

- en garantissant des services adéquats aux élèves en difficulté ;
- en réduisant la taille de toutes les classes ;
- en réduisant la précarité d'emploi du personnel enseignant.



Investissons dès maintenant !

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)
Enseigner, c'est s'engager de A à Z.

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Siège social
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
Téléphone : 418 649-8888
Télécopie : 418 649-1914

Bureau de Montréal
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 356-3039